

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 février 2012**

2012-011 Débat d'orientation budgétaire 2012

2012-012 Restauration d'objets d'art – demande de subventions

2012-013 Marché d'étude ZPPAUP – modification de la ZPPAUP en AVAP – passation de marché

Demande de transfert de gestion de la zone d'emprise du projet de 3<sup>ème</sup> bassin du port départemental de Paimpol



# COMMUNE DE PAIMPOL

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2012

**Date de la convocation** : mardi 21 février 2012

**Nombre de membres en exercice** : 29

L'an deux mil douze, le lundi vingt-sept février, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la maison des plaisanciers sous la présidence de M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Annie MOBUCHON, Didier CALMELS, Brigitte LE SAULNIER, François ARGOUARCH, Jeanine LE CALVEZ, André GUILLEMOT, Adjoint - Sandrine GUILLOU, Erwan ROSEC, Yvonne CONAN, Franck PICHON, Camille GROT, Pierre MONTÉVILLE, Georges LUCAS, Loïc HUCHET du GUERMEUR, Marie-Line DEPAÏL, Pierre MORVAN, Marie-Christine ROUXEL, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés** : France LE BOHEC par délégation à Didier CALMELS, Jacqueline GAUDRÉ par délégation à Jeanine LE CALVEZ, Pierre-Yves LE MOAL par délégation à Yvonne CONAN, Annick COAYREHOURCQ par délégation à Annie MOBUCHON, Romain RAPIN par délégation à Brigitte LE SAULNIER

**Etaient absents** : Soizic DALMARD, Christophe CAUDAN, Alain LE BLEIZ Anne-Marie BRÉ, Nicole DERRIEN, Olivier LALLEMANT.

**Secrétaire de séance** : Franck PICHON

Présents : 18

Représentés : 5

Votants : 23

---

Délibération n° 2012-011

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012**

Rapporteur : M. de CHAISEMARTIN

M. de CHAISEMARTIN donne lecture des objectifs et des obligations légales du Débat d'Orientation Budgétaire. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Ainsi, M. de CHAISEMARTIN donne connaissance des perspectives économiques nationales. Puis se basant sur le résultat provisoire de l'exercice 2011, dessine les contours du budget 2012 en section de fonctionnement et d'investissement et notamment en matière de fiscalité, de programme d'emprunt et de programme pluriannuel d'investissements : report des non-réalisés 2011 et opérations nouvelles (voir document joint en annexe).



S'en suit alors un débat.

Revenant sur la dette, M. HUCHET DU GUERMEUR souligne qu'elle est du même ordre qu'en 2008 diminuée du poids de l'inflation.

Mme DEPAIL soutient que la ville est encore très endettée.

M. de CHAISEMARTIN le reconnaît, mais insiste sur le fait qu'elle a baissé de plus de 7 % en deux ans et ce grâce à une gestion rigoureuse des élus et des services. Il tient à faire remarquer que les projets présentés sont économes, raisonnables et respectueux des deniers publics, mais il tient à préciser qu'il est frustrant de ne pas pouvoir réaliser tous les projets.

M. GROT rappelle qu'en 2011 la commune a bénéficié de prêts intéressants aux taux de 4,5%. L'intervenant fait savoir que les banques éprouvent plus de frilosité à prêter et se pose la question de savoir si pour 2012 il sera encore judicieux d'emprunter à taux fixe.

M. de CHAISEMARTIN insiste sur le fait que les collectivités territoriales sont correctement gérées puisqu'elles ont l'obligation d'avoir un budget en équilibre. L'intervenant annonce que les dotations de l'Etat sont gelées jusqu'en 2013, mais que malgré tout il est prévu d'investir 4 millions d'euros dans les prochaines années pour mener à bien les projets, dont la poursuite du programme de voirie, le programme d'amélioration de la qualité des eaux de baignade, la sonorisation du centre-ville et du port, l'aménagement du pôle multimodal, l'amélioration de la signalétique, la création d'un parking dans le quartier Novice Le Maout, la requalification de la place du Martray et de la rue de Romsey, l'aménagement d'une promenade piétonne autour du port, la reconversion du site de Goas-Plat, l'accueil de la Solitaire du Figaro, la poursuite du projet du 3<sup>ème</sup> bassin. M. de CHAISEMARTIN fait savoir que les premiers résultats du recensement font apparaître une diminution significative de la population avec notamment une baisse des résidences principales et une augmentation des résidences secondaires, ont également été dénombrés 152 logements vacants supplémentaires. L'intervenant estime que les élus ont deux solutions, soit laisser la ville mourir à petit feu, soit choisir de poursuivre la rénovation urbaine et c'est cette deuxième solution qu'il préconise. C'est pourquoi il insiste sur l'importance de réaliser ces projets pour redynamiser la ville et ainsi attirer de nouveaux résidents et touristes.

Revenant à La Solitaire du Figaro, M. LUCAS demande si une étude sur les retombées financières et touristiques a été réalisée et si le coût de 150 000 € est confirmé.

M. de CHAISEMARTIN confirme le montant et annonce que la CCPG a prévu de verser un fond de concours et le conseil général une subvention. Il rappelle que la région engage 250 000 € pour que le départ de la course se fasse en Bretagne. L'intervenant soutient que c'est une opportunité pour la ville notamment du point de vue de l'impact touristique.

M. LUCAS estime le coût élevé pour un seul évènement par rapport au 50 000 € sollicités pour sauver le CNPLM.



M. GUILLEMOT tient à souligner que depuis deux ans il attirait l'attention des dirigeants sur l'état des finances et suggérait de séparer la voile sportive dont le coût est très important, de la voile scolaire et touristique. L'intervenant précise que le groupe de travail sport de la CCPG travaille déjà sur le dossier afin de relancer très rapidement la voile scolaire et en tout état de cause le volet tourisme avant l'été.

M. HUCHET DU GUERMEUR, bien qu'il reconnaisse que la situation n'était plus viable, regrette que le CNPLM ait été littéralement dissout. L'intervenant considère que tous les moyens n'ont pas été recherchés pour trouver une solution.

M. de CHAISEMARTIN rappelle qu'une subvention exceptionnelle avait déjà été accordée l'année passée et que malgré cette aide l'association était en cessation de paiement. Il est partisan d'une bonne gestion des deniers publics et il n'était donc plus possible de continuer à financer une structure à fonds perdus.

M. MORVAN soutient que tous les moyens n'ont pas été mis en œuvre pour sauver le club de voile et il met en cause la responsabilité des élus paimpolais.

M. GUILLEMOT rétorque que les élus paimpolais ne peuvent pas être tenus pour responsables de la faillite du club de voile. Il affirme que plusieurs réunions ont eu lieu avec les dirigeants qui ont été mis en garde sur la dégradation de leur finance, mais qu'ils n'avaient plus de limite.

*Mme LE BOHEC venant d'arriver en séance, le nombre de présent est désormais le suivant :*

*Présents : 19*

*représentés : 4*

*votants : 23*

M. MORVAN constate une fois de plus l'absentéisme d'une partie de l'équipe majoritaire et le regrette, notamment pour les échanges. Revenant au débat d'orientation budgétaire, il regrette que la fiscalité n'ait pas été abordée. En ce qui concerne la baisse de la population il met en cause le manque d'envergure du président de la commission Développement Economique. Quant à la modernisation de la ville, M. MORVAN est d'avis qu'elle a commencé il y a 50 ans avec la fusion des communes qui a permis la construction de l'hôpital, des collèges; du lycée, des logements sociaux; puis il y a eu la réalisation du terre-plein de Kerpallud et la rénovation des rues du centre-ville et de la place de Verdun sous la municipalité KAPRY; quant au mandat de M. POCHARD il a été notamment dédié aux infrastructures sportives.

M. de CHAISEMARTIN reconnaît que de nombreuses choses ont déjà été faites, mais regrette que le 3<sup>ème</sup> bassin et la zone de Boulgueff n'aient pas été réalisés dans les années 90, quand il était encore possible d'obtenir des subventions à hauteur de 80%. Aujourd'hui, il annonce que l'hôpital ne ferme pas et que le territoire ne perd pas d'emplois, ce qui est déjà satisfaisant compte-tenu de la crise grave que traverse le pays. L'intervenant fait savoir que la zone de la Petite Tournée peut accueillir de nombreuses entreprises, mais qu'à l'heure actuelle l'investissement est difficile.

Le conseil municipal prend acte que le débat d'orientations budgétaires s'est déroulé dans les formes et conditions prévues par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur de l'assemblée.





Délibération n° 2012-012

**RESTAURATION D'OBJETS D'ART**

Demande de subventions

Rapporteur : Mme CONAN

La statue Sainte-Barbe de la chapelle Sainte-Barbe de Kéridy et la statue en bois polychrome du 17<sup>ème</sup> siècle Saint Vignoc de la chapelle de Lanvignec, respectivement inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et classée au titre des Monuments Historiques, nécessitent une restauration au vu de leur état.

En accord avec le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art des devis ont été demandés. Ces statues peuvent prétendre à des subventions de la Région (10 à 30 %), de la DRAC (25%), voire du Département (en fonction de leur BP de mars 2012).

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à lancer les travaux de restauration,

**SOLLICITE** les subventions maximums auprès des différents organismes nommés ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n° 2012-013

**MARCHE D'ETUDE ZPPAUP**

Modification de la ZPPAUP en AVAP – Passation d'un avenant au marché

Rapporteur : M. CALMELS

Par délibération n°08-140 en date du 29 septembre 2008, le Conseil Municipal a attribué le marché de réalisation d'une étude de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager avec le Cabinet PONANT à Rochefort.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) institue les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en remplacement des ZPPAUP. Ces nouveaux dispositifs s'appliquent aux ZPPAUP en cours de création.

L'avenant consiste à appliquer ces nouvelles dispositions sur le travail déjà accompli et particulièrement sur les points suivants :

- Compatibilité du projet d'AVAP et du PLU, en particulier en ce qui concerne le PADD ;
- Prise en compte du développement durable (énergie, environnement), qui doit se traduire par :



- une analyse des tissus bâtis et des espaces au regard de leur capacité esthétique et paysagère à recevoir des installations nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables,
- une analyse de l'implantation des constructions, des modes constructifs existants et des matériaux utilisés, permettant de déterminer des objectifs d'économie d'énergie.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- complément étude paysagère et environnementale
- prise en compte de la notion de développement durable
- compatibilité entre l'AVAP et le PADD du PLU
- reprise du règlement
- réunion de présentation

Cet avenant a une incidence financière. La prestation supplémentaire s'élève à 12 079,60 € TTC ; le montant du marché est donc porté à 77 500,80 € TTC.

Le délai d'exécution pour finaliser cette étude est porté à 10 mois.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver cet avenant,

**SOLLICITE** les subventions maximales auprès des différents organismes financeurs,

**DECIDE** de régler la dépense supplémentaire à l'aide des crédits qui seront inscrits au budget principal, article 202/824/71,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DEMANDE DE TRANSFERT DE GESTION DE LA ZONE D'EMPRISE DU PROJET DE 3EME BASSINDU PORT DEPARTEMENTAL DE PAIMPOL**

Rapporteur : Erwan ROSEC

Dans le cadre de la création d'un 3<sup>ème</sup> bassin au sein du port de Paimpol, les études techniques et environnementales montrent la viabilité du projet.

La poursuite de l'opération nécessite que la Commune bénéficie de la maîtrise foncière de la zone du 3<sup>ème</sup> bassin sur laquelle elle doit faire réaliser les nouvelles installations de plaisance.

Or, la zone d'emprise du 3<sup>ème</sup> bassin est actuellement propriété de l'Etat, qui l'a mise à disposition du Conseil Général en vertu d'un arrêté du 20 février 1984 pris sur le fondement des lois de décentralisation de 1983. L'emprise est située en partie sur une zone non concédée par le Conseil Général et en partie sur des zones concédées par ce dernier à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor.



Il donc nécessaire que la Commune demande, à l'Etat et au Conseil Général, le transfert de gestion au profit de la Commune de la zone destinée à accueillir le 3<sup>ème</sup> bassin.

Vu les articles L. 2123-3 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

Vu les articles R. 2123-9 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Etat le transfert de gestion de la zone du 3<sup>ème</sup> bassin au profit de la Commune et de donner au Maire tout pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires pour obtenir le transfert de gestion.

M. LUCAS tient à préciser qu'il est convaincu de la nécessité de réaliser le 3<sup>ème</sup> bassin tout d'abord pour des raisons économiques, le projet permettant à Paimpol de devenir le port de réparation naval entre Roscoff et Saint-Malo ; ensuite pour des raisons de survie du port car l'envasement est tel que très rapidement l'accès deviendra impossible à de nombreux bateaux ce qui serait catastrophique. Il estime que la délibération qui est proposée au vote est lourde de conséquence et engage la ville pour des années. En effet, l'intervenant explique qu'il s'agit de donner au Maire la possibilité de traiter seul un dossier engageant irrévocablement la réalisation du 3<sup>ème</sup> bassin, l'aménagement et l'utilisation du terre-plein. M. LUCAS constate qu'il n'existe pas de volets économiques ou traitant des aménagements urbains. Il fait remarquer que seules apparaissent au dossier les informations liées au coût de 15 millions d'euros, financés à hauteur de 7,5 millions par un promoteur privé. L'intervenant est d'avis que les recettes engendrées par la location des 300 anneaux ne seront pas suffisantes pour couvrir les dépenses engagées. Il pose la question de savoir sur quoi repose l'accord à passer avec le promoteur et que devient la concession Dauphin ? Il s'inquiète de savoir si Paimpol va devenir un Perros ou Saint-Quay bis avec hôtel de luxe et casino dans le secteur du Four à Chaux ? M. LUCAS estime qu'il serait intéressant d'organiser un vrai débat sur le sujet avec tous les Paimpolais. L'intervenant considère qu'un projet d'une telle ampleur, engageant non seulement les finances de la ville, mais également l'image qu'on veut donner d'elle, ne peut pas se limiter à une délibération de transfert. Il suggère de monter un dossier présentant le projet dans son ensemble avec les dépenses, les recettes, les retombées indirectes. M. LUCAS est d'avis que ce n'est qu'après cet examen que le conseil municipal pourra ou non demander la modification des concessions.

M. de CHAISEMARTIN réplique que les propos de M. LUCAS sont hors-sujet et qu'il n'est pas question de relier le secteur de la concession Dauphin au 3<sup>ème</sup> bassin. Il insiste sur le fait que cette délibération est réglementaire et indispensable au conseil général qui a la tentation de remettre à 2013 le redécoupage des concessions ce qui bouleverserait le planning de réalisation du 3<sup>ème</sup> bassin. M. de CHAISEMARTIN annonce que dès la question du foncier réglée par le conseil général, les élus seront invités à débattre sur l'intégralité du projet. L'intervenant insiste sur le fait que l'envasement pose des problèmes logistiques et financiers qu'il faut régler rapidement.



MM. LUCAS, HUCHET DU GUERMEUR, MORVAN et Mmes DEPAIL et ROUXEL venant de quitter la séance, le nombre de présents est désormais de 14. Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée.

M. de CHAISEMARTIN regrette cette tentative de blocage puérile et inutile.

La séance est levée à 20h.

\*\*\*\*







## **Commune de Paimpol**

# **Débat d'orientations budgétaires 2012**

**Conseil municipal du 27 février 2012**



**1. Contexte financier international, national et local**

**2. Retour sur l'exercice 2011**

**3. Les perspectives pour 2012**





## **PREMIERE PARTIE**

### **Contexte financier international, national et local**



### **Un contexte constituant un vrai défi pour l'équilibre des finances locales :**

- ✓ Une économie mondiale entrée en phase de convalescence
- ✓ Un crise des déficits et de la dette en Europe, à l'issue incertaine.
- ✓ Une « surchauffe » des économies émergentes avec des risques consécutifs d'inflation
- ✓ Une réforme territoriale en œuvre et aux conséquences incertaines sur les finances locales (Fonds national de péréquation intercommunal et communal)





## *Indicateurs économiques*

**Une croissance économique en panne :** En 2011 la croissance a atteint 1,7 %, mais les prévisions pour 2012 ont été revues à la baisse à 0,5% au 30 janvier 2012

- ✓ L'inflation devrait atteindre 1,7 % en 2012
  
- ✓ La dette publique s'élèvera à 89,1% du PIB en 2012 ( 1688 milliards d'€), dont 1,9 % est relatif à l'impact du soutien financier aux Etats de la zone Euro en difficulté.
  
- ✓ Pour 2012, le déficit budgétaire est prévu à 84,9 milliards d'€ pour 2012 contre 90,8 milliards d'€ en 2011.

5



Dans ce contexte et dans le cadre du respect de ses engagements européens, l'Etat a entamé une stratégie de restauration des finances publiques visant à :

- réduire la dette publique à 84% du PIB en 2015
- réduire le déficit public à 4,5 % fin 2012 et 3 % en 2013

## *Quel impact sur les finances locales ?*

Pour les Collectivités territoriales, cela se traduit notamment par :

**Le gel de l'ensemble des concours financiers de l'Etat jusqu'en 2013**, en supprimant notamment leur indexation sur l'inflation prévisionnelle .

Un **repli des partenaires institutionnels décentralisés** dans leur contribution à l'investissement (baisse des subventions)

Une incertitude quant aux **conséquences de la réforme territoriale sur nos finances** <sup>5</sup>





## DEUXIEME PARTIE

### Retour sur l'exercice 2011



Ce contexte économique et financier difficile a impacté le budget de la commune :

- La prudence et la rigueur budgétaire a produit ses effets tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.
- 2011 a constitué la première année du gel des concours financiers de l'Etat.

Cette tendance sera confirmée jusqu'en 2013. Le montant de l'enveloppe est de 50,6 Md€, la DGF s'élève à 40,47 Md€ (+0,2 % par rapport à 2011)

Evolution de la DGF :

	2007	2008	2009	2010	2011
DGF	2 284 149 €	2 329 291 €	2 311 209 €	2 356 788 €	2 395 420 €
Population DGF	8 919	8 975	8 764	8 909	9 005
DGF / Habitants	256 €	259 €	263 €	264 €	266 €







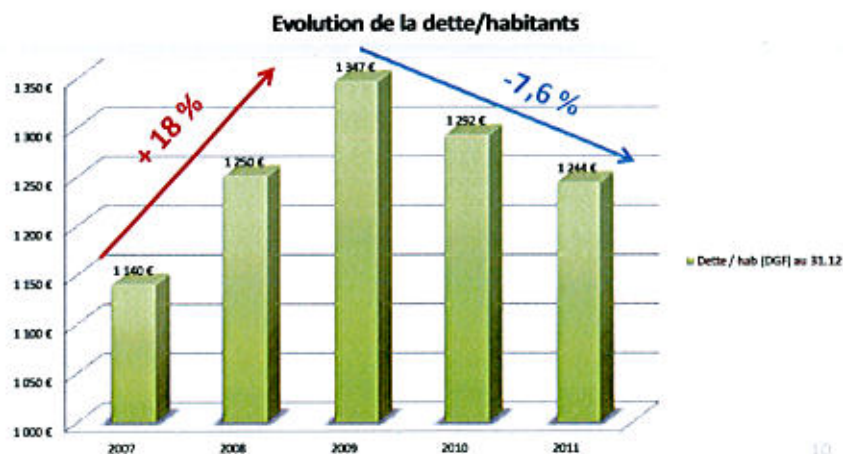
## Les points clefs de l'exercice 2011

- ✓ La poursuite de l'effort de désendettement de la commune par une maîtrise de l'emprunt et un autofinancement accru
- ✓ Une baisse des dépenses de fonctionnement notamment due à une maîtrise rigoureuse des dépenses de personnel.
- ✓ Un bon niveau d'investissement malgré les efforts budgétaires opérés

9



La poursuite du désendettement communal par un recours modéré à l'emprunt et un autofinancement accru

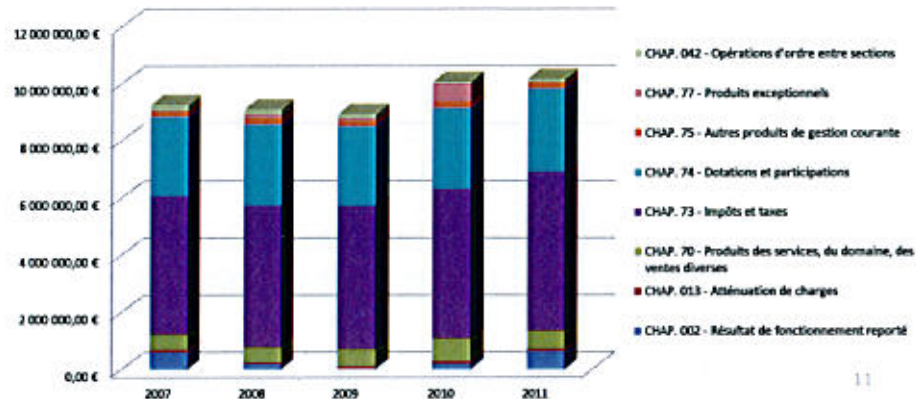






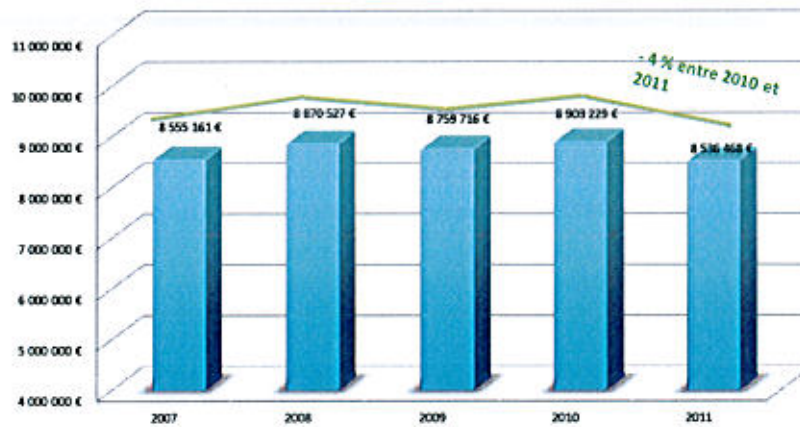
## Des recettes de fonctionnement stables face au gel des dotations de l'Etat

### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



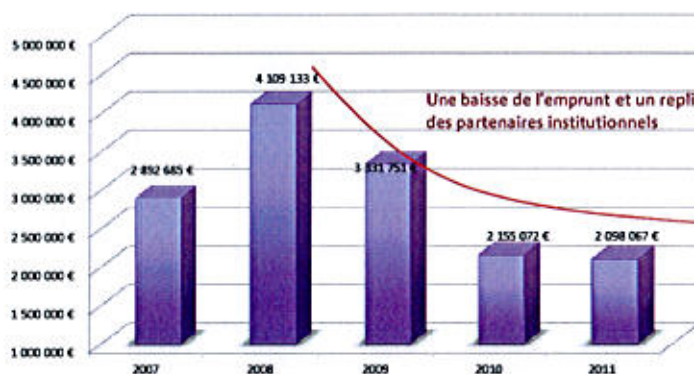




### La baisse des recettes d'investissement s'explique par :

- La continuité dans l'effort de désendettement de la commune avec un emprunt prudent
- Un repli des partenaires institutionnels dans l'octroi de subventions

#### EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

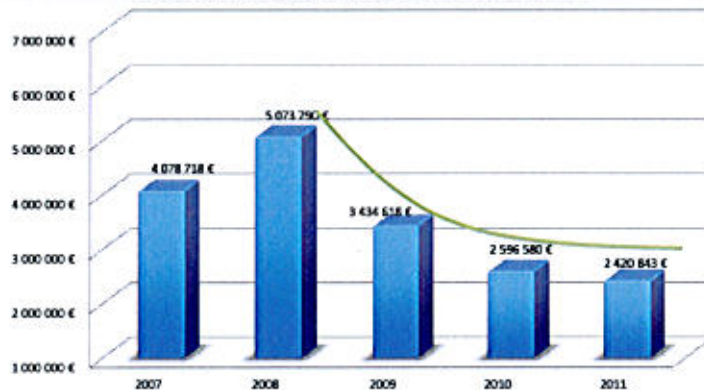


13



### Des dépenses d'investissement modérées

#### EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



14

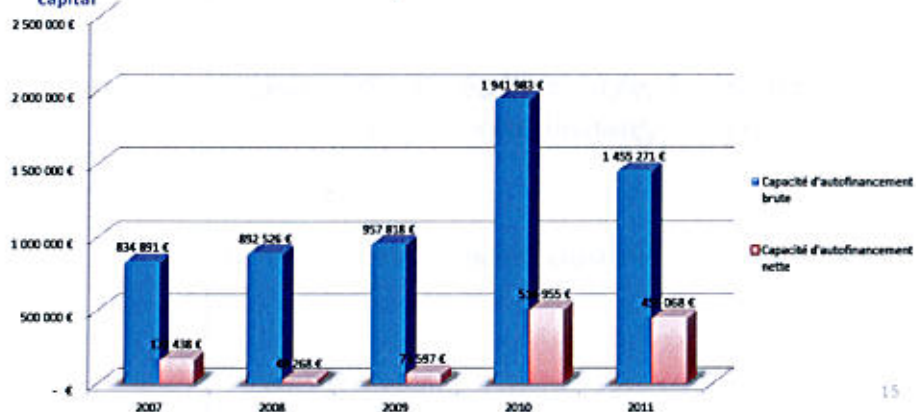




### Une capacité d'autofinancement nette retrouvée

➢ CAF BRUTE = Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement

➢ CAF NETTE = CAF brute diminuée du produit des cessions et des remboursements de dette en capital



15



## TROISIEME PARTIE

### Les orientations budgétaires pour 2012







## Orientations budgétaires pour 2012

### Le maintien d'un bon niveau d'investissement

L'investissement c'est la modernisation de la cité, la rénovation urbaine. S'il doit être raisonnable en ces temps difficiles, l'investissement est plus que nécessaire :

En dehors des opérations lancées en 2011, la municipalité souhaite poursuivre la rénovation urbaine avec comme projets phares l'aménagement du pôle multimodal et la promenade autour du port

Pour réaliser ces projet , les dépenses d'investissement de la commune de Paimpol devraient se situer autour de 4 millions €.

19



## Orientations budgétaires pour 2012

### Le financement de nos investissements

En 2012, l'**autofinancement** devrait s'élever à plus de 1 million d'euros

**Subventions** : en l'absence d'arrêté attributif, aucun crédit ne peut être inscrit à la section recettes d'investissement. Toutefois, des subventions devraient venir abonder le budget (DETR, Conseil Général, Conseil Régional )

Dans cette attente, le recours à un **emprunt d'équilibre** devra être prévu pour une montant maximal de 990 000 euros.

20





## **En 2012, la municipalité poursuit ses engagements pris en faveur de la rénovation urbaine**

---

**Le contexte économique, financier et budgétaire ne doit pas paralyser l'action locale :**

*Il faut agir sans pénaliser l'avenir*



### **Porter de véritables projets pour la vie des Paimpolais**

- Création d'une maison des associations à la Villa Labenne
- Poursuite du programme de voirie (Av. de Guerland ; Rue de Goudelin ; Hent Feunten Ouern) et de réhabilitation du réseau d'eaux usées
- Programme d'amélioration de la qualité des eaux de baignade
- Extension et mise en accessibilité du pôle urbanisme et aménagement
- Sonorisation du centre ville et du port

22





### Favoriser le développement économique et les activités touristiques

- Aménagement d'un pôle multimodal et des abords de la gare de Paimpol
- Accueil de la *Solitaire du Figaro Eric Bompard Cachemire*
- Amélioration de la signalétique (jalonnement routier, information sur le stationnement, jalonnement piéton, valorisation patrimoniale ...)
- 3<sup>ème</sup> bassin : création de 330 emplacements et développement de la zone de Kerpallud
- Lancement de l'étude urbaine de reconversion du site de Goas Plat

23



### Continuer de développer le centre ville historique de Paimpol

- Création d'un parking à Novice Le Maout
- Lancement des études sur les opérations de requalification de la place du Martray et de la rue de Romsey
- Aménagement d'une promenade piétonne autour du port
- Maîtriser la place de la voiture dans le centre-ville et faciliter les cheminements doux

24

